

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Canicross13

VASSEUR Jean-François Tél : 06.63.61.46.53
Lotissement KOLOMB – 15 Chemin de la CARRAIRE
13015 MARSEILLE Mail : canicross13@neuf.fr

REGLEMENT :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : canicross13

LIMITE D'INSCRIPTION :

Date limite : le 10 novembre 2010

Pas d'inscription « au poteau » (sauf canimarche et caniloisirs)

LE PARCOURS :

- Parcours en partie vallonnée, sur chemins en sous-bois
- Lieu de départ et d'arrivée : Stade municipal de SAULT

GRAND PARKING - HEBERGEMENT: Camping municipal (gratuit)

RESTAURATION :

Repas du samedi soir (paëlla) : 13 euros par personne (à réserver avant le 05 novembre)

Restauration possible sur place : Grillades, sandwiches, bar

13 et 14 Novembre 2010
à SAULT (84)

Canicross de la 19° AVENTOUROD



Samedi 13 et Dimanche 14 Novembre 2010

Le Club des Loups Vauclusiens et Canicross13 organisent le canicross de L'AVENTOUROD, en parallèle des épreuves de chiens de traîneau. Courses comptant pour le classement Chien d'Or de la FSLC.

Les courses sont ouvertes à tous (sous réserve d'un certificat médical pour les non licenciés).

LE PROGRAMME : (horaires donnés à titre indicatif, peuvent varier en fonction des courses d'attelages)

Samedi 13 Novembre 2010

Remise des dossards et contrôle vétérinaire à partir de 13h00

HORAIRE – DISTANCE – EPREUVE – AGE REQUIS

16h00 - 7 km - Canicross adulte - 15 ans et plus

17h00 - 9 km - CaniVTT - 15 ans et plus

Dimanche 14 Novembre 2010

Remise des dossards et contrôle vétérinaire à partir de 07h00

09h30 - 9 km - CaniVTT - 15 ans et plus

11h00 - 7 km - Canicross adulte - 15 ans et plus

11h30 - 7 km - Canimarche - Ouvert à tous

11h45 - 2,5 km - Caniloisirs - Ouvert à tous

09h00 - 1,0 km - Cani Enfant 1 - 7 à 10 ans

09h15 - 2,0 km - Cani Enfant 2 - 11 à 14 ans

14h00 - 0,1 km - CaniBaby - Moins de 7 ans

(départ contre la montre)

Remise des prix à partir de 15h00

Il est possible de participer aux courses du samedi et du dimanche ou de ne choisir qu'une seule épreuve. Le classement se fera sur le résultat d'une seule course. Pour ceux effectuant 2 courses, c'est le meilleur temps qui sera pris en compte.

LES REGLES ESSENTIELLES A RESPECTER :

- le chien doit toujours être attaché
- pas de collier étrangleur
- le chien doit toujours être devant le coureur
- il est interdit de tirer ou de frapper le chien
- Le règlement de la FSLC (Fédération des Sports et Loisirs Canins) sera appliqué.
- Casque et gants obligatoires en caniVTT
- CANI BABY : L'enfant doit être accompagné par un adulte



BULLETIN D'INSCRIPTION

LE COUREUR

Nom : _____
Prénom : _____
Date de nais. : _____
Sexe : _____
Adresse : _____

Tél : _____
Mail : _____
N° licence FSLC/FFST : _____
Club : _____
Autre licence canicross ou course à pied (joindre copie). Certificat médical de – 1 an obligatoire pour les non licenciés

LE CHIEN

Nom : _____
Race : _____
Année de naissance : _____

Sexe : _____
N° tatouage : _____
N° puce : _____

Joindre une copie du carnet de vaccination.
Renseigner la fiche Cyno-Sanitaire jointe (demandée par la DSV 84).
Les chiens doivent être âgés d'au moins 1 an (10 mois en cani Enfants)

EPREUVE (Cocher votre choix)			Licenciés FSLC - FFST - CNEA		Non licenciés FSLC - FFST - CNEA	
	Samedi	Dimanche	1 course	2 courses	1 course	2 courses
Canicross Adulte			8 €	12 €	10 €	15 €
Canicross VTT			8 €	12 €	10 €	15 €
Canicross Enfant 1	////////		5 €	////////	8 €	////////
Canicross Enfant 2	////////		5 €	////////	8 €	////////
Canicross Loisir	////////		8 €	////////	8 €	////////
Canimarche	////////		8 €	////////	10 €	////////
Canicross Baby	////////		Gratuit	////////	Gratuit	////////

REPAS DU SAMEDI SOIR : personnes X 13 € = euros

Autorisation parentale : Je soussigné _____ autorise mon enfant _____ à participer au canicross de SAULT le 14.11.2010.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés FSLC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les concurrents non licenciés, il leur incombe de s'assurer personnellement contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde, pendant toute la durée de la manifestation (responsabilité civile).

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

Date : _____

Signature : (d'un parent, ou représentant légal, pour les mineurs)

PRENOM :

CLUB :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

Chaque chien participant à la course ou stationnant sur la stake-out devra être vacciné contre :
La rage, la toux du chenil, la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la leptospirose et la parvovirose.

Cette fiche est à compléter et doit être envoyée avec chaque inscription de course à l'organisateur.

MERCI DE SURLIGNER AU FEUTRE FLUO LES CHIENS COMPOSANTS L'ATTELAGE

[illegible]